

# Convaincre le juge départiteur : les points essentiels pour votre dossier

---

## Comprendre l'enjeu du départage

- L'audience de départage intervient suite à un partage de voix (2 contre 2) entre les conseillers prud'hommes.
- Le dossier est désormais présidé par le juge départiteur du tribunal judiciaire.
- La convocation officielle, précisant la date et le lieu, est transmise par le greffe aux parties ou à leurs avocats.

## Constituer un dossier irréprochable

- Établir un bordereau de pièces numéroté (pièce 1, pièce 2, etc.) de manière rigoureuse.
- Inclure une copie du procès-verbal de partage des voix ou, à défaut, lister précisément les points de désaccord.
- Certifier les preuves électroniques (SMS, mails) en les corroborant par d'autres éléments pour garantir leur force probante.
- Prévoir les originaux de tous les documents communiqués pour les présenter à la demande du juge.

## Structurer ses conclusions et demandes

- Rédiger des conclusions écrites récapitulant les faits, les fondements juridiques et les demandes chiffrées.
- Justifier chaque demande (salaires, indemnités, dommages et intérêts) par des preuves concrètes (fiches de paie, calculs d'ancienneté).
- Respecter strictement le principe du contradictoire : toute pièce ou argument nouveau doit être transmis à l'adversaire avant l'audience.

## Préparer sa plaidoirie

- Préparer une synthèse orale focalisée exclusivement sur les points de droit en litige.
- Anticiper une intervention courte en raison du temps de parole limité.
- Se concentrer sur les points de désaccord identifiés pour convaincre le juge départiteur.